



## VILLE DE DOLE

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole

**Séance du 11 décembre 2017**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 32  
Nombre de procurations : 03  
Nombre de conseillers votants : 35  
Date de convocation : 5 décembre 2017  
Date de publication : 19 décembre 2017

**Conseillers présents** : M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,  
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,  
Mme Isabelle MANGIN, M. Daniel GERMOND, M. Philippe JABOVISTE, M.  
Jean-Philippe LEFÈVRE, M. Pascal JOBEZ, Mme Frédérique DRAY, M. Sevin  
KAYI, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M.  
Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-  
AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine  
NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire  
BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Esther SCHLEGEL, M. Mathieu  
BERTHAUD, Mme Laetitia CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-  
Claude WAMBST, M. Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako  
HAMDAOUI, Mme Sylvie HEDIN, M. Jean BORDAT, M. Jean-Marie  
SERMIER, M. Timothée DRUET

**Référence**

N° 17.11.12.150

**Commission**

Aménagement de la Ville

**Objet**

Adhésion au groupement  
de commandes constitué  
pour la mission de maîtrise  
d'œuvre de la voie Grévy

**Secrétaire de séance**Catherine NONNOTTE-  
BOUTON**Rapporteur**

Philippe JABOVISTE

**Conseillers absents ayant donné procuration :**

Mme Justine GRUET à Monsieur le Maire  
Mme Sylvette MARCHAND à Mme Catherine DEMORTIER  
Mme Isabelle VOUTQUENNE à M. Jean-Philippe LEFÈVRE  
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Nathalie JEANNET (jusqu'à la DCM  
17.11.12.130)

**Conseillers absents en cours de séance :**

Mme Françoise BARTHOULOT (DCM 17.11.12.124-125) ; M. Pascal JOBEZ  
(DCM 17.11.12.126) ; Mme Sylvie HEDIN (DCM 17.11.12.133) ;  
Monsieur le Maire (DCM 17.11.12.151)

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28  
concernant les groupements de commandes,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a proposé aux communes et intercommunalités concernées  
par le projet d'aménagement de la voie Grévy en voie verte, de constituer un groupement de commandes,  
conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet, pour recruter un maître d'œuvre  
unique, chargé de réaliser une mission portant sur l'intégralité de la voie ainsi que sur les connexions avec  
les équipements à proximité dans les communes.

Cette démarche de mutualisation a pour objectif :

- l'allègement et la sécurisation des formalités administratives liées au lancement et au traitement d'une  
seule procédure,
- la réalisation d'économies d'échelle,
- la mise en œuvre d'un projet d'aménagement cohérent sur l'ensemble de la voie verte,
- le raccordement des équipements des communes à la voie verte.

Il est ainsi formé un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la  
Communauté de Communes de La Plaine Jurassienne, la Communauté de Communes du Val D'amour, la  
Ville de Dole et les Communes de Crissey, Villette-Les-Dole et Parcey.

Le groupement est réputé constitué à compter de la signature de la convention par les personnes dûment  
habilitées à cet effet.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle sera à ce titre chargée de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant, de signer et de notifier le marché au nom des membres du groupement.

Après analyse des besoins des différents membres du groupement, il a été décidé de lancer la consultation selon la procédure adaptée, conformément l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Les prestations font l'objet d'un lot unique et s'exécuteront pendant 30 mois à compter de la notification du marché.

Conformément à l'article 101.II.3° l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, il est créé une commission d'appel d'offres spécifique, composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres.

Pour chaque membre titulaire, un suppléant sera également désigné.

La présidence de la commission sera assurée par le représentant de la Communauté d'Agglomération, coordonnateur du groupement.

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement de la Ville » du 6 décembre 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** l'adhésion de la Ville de Dole au groupement de commandes ayant pour objet la mission de maîtrise d'œuvre de la Voie Grévy,
- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération,
- **ÉLIT** Monsieur Philippe JABOVISTE en tant que titulaire et Madame Isabelle DELAINE en tant que suppléante pour représenter la Ville de Dole à la commission d'appel d'offres ad hoc,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à signer le marché issu du groupement de commandes.

Fait à Dole, le 11 décembre 2017  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens et Ressources/Finances/Commande Publique
- Trésorerie Principale
- Communauté d'Agglomération du Grand Dole
- Communes concernées

Jean-Baptiste GAGNOUX

